



# Appel à dons

Soutenir l'action du CRIC et obtenir une déduction fiscale de 66%, c'est jusqu'au 31 décembre 2019 (100€ de don représentera un coût réel de 34€).

Plusieurs adhérents et amis du CRIC le font depuis plusieurs années et leur réponse contribue à la pérennité de l'association.

Votre don sera reçu et traité en toute confidentialité par la personne habilitée par le conseil d'animation de l'association, il sera affecté dans sa totalité aux activités de l'association.

Pour un don datant d'avant le 31 décembre 2019, la déduction s'appliquera sur votre impôt 2019.

Le Conseil d'Animation de l'association

## BULLETIN DE SOUTIEN

Je souhaite soutenir l'action du CRIC par un don d'un montant de ..... €

remis sous forme de :       Chèque à l'ordre du CRIC       Espèces

Nom Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Date Signature

Un reçu fiscal vous sera délivré. 66% du versement que vous effectuerez sera déductible de votre impôt, dans la limite de 20% du revenu imposable global net (l'excédent éventuel est reportable dans les mêmes conditions sur les cinq années suivantes).



25 rue Jean-Jacques Rousseau 94200 Ivry-sur-Seine